

# L'INDÉPENDANT

## DU RHONE

Journal républicain de Tarare et de l'Arrondissement de Villefranche

PARAISANT LE DIMANCHE

### ABONNEMENTS

DÉPARTEMENT DU RHONE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES  
Un an : 6 francs — Six mois : 3 fr. 50 cent. — Trois mois : 2 francs  
AUTRES DÉPARTEMENTS : 50 cent. en sus  
Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : Rue Ferrandière, 52. — LYON  
BUREAU ET DÉPOT : Rue Madeleine, 2. TARARE  
Adresser à ces Bureaux : Lettres, Communications et Mandats  
LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS NON INSÉRÉS  
Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires seront déposés au Bureau du journal

### ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal d'après un TARIF A PRIX RÉDUIT  
0 fr. 15 cent. par ligne pour les annonces en 4<sup>e</sup> page et 0 fr. 25 cent. pour les réclames en 3<sup>e</sup> page.  
Pour les annonces importantes ou répétées, on traite de gré à gré

## MONSIEUR RATTIER

Il y a dans tout drame bien caractérisé, un personnage burlesque et pitoyable, dont les mésaventures comiques ont le don de provoquer chez tous les spectateurs une gaieté reposante.

Ainsi, dans don César de Bazan, joué par Coquelin ces temps derniers, le marquis de Montefiore; pauvre d'esprit, pauvre de cœur, très vain, très fat, très sot, mais très obéissant, très propre à toutes les besognes, et qui cependant exécute ponctuellement les ordres qui lui sont donnés, sans chercher à en pénétrer les raisons.

Ce marquis de théâtre fait involontairement songer à M. Rattier; M. Rattier a été le marquis de Montefiore de Tarare. Pendant deux mois, il en a été le bouffon, il s'est pris au sérieux avec des airs si drôles qu'il en faisait oublier les graves préoccupations du moment et qu'on en riait à se tordre. Il a fait comprendre le mystère de la trinité étant à la fois le maire de Tarare, l'adjoint et le Conseil municipal, pendant deux mois il a fait marcher la ville, il a reçu le sous-préfet; il a marié les uns, fait tirer les autres au sort, il accomplissait ces fonctions avec une gravité imperturbable, comme un automate perfectionné. L'attrait du pouvoir agissait sur lui comme l'aimant sur le canard de Vaucanson.

Mais si pendant toute la pièce il a été remarquable, au troisième acte, il a été subtil, l'auteur impitoyable l'a forcé tout d'abord à proclamer l'élection de ses adversaires, de ceux qu'il avait ardemment et hypocritement combattus. Tout Tarare s'était rendu à ce spectacle risible. M. l'ad-

joint se rengorgeait dans son faux-col, visiblement ce qu'il avait à dire, la proclamation du scrutin, l'étouffait. Il l'a balbutiée cependant, entre deux hoquets, avec des grimaces amères et des contorsions piteuses de clown hilariant.

Et ce n'était rien encore, il s'est surpassé dans le Conseil intime qui s'est tenu à la mairie pour préparer l'élection du maire. Il est venu tout guilleret, étant de ceux qui n'ont pas de faux amour propre. Tout autre à sa place se fût abstenu et même retiré, devant le sanglant affront infligé par le suffrage universel. M. Rattier n'est point susceptible et ne se fâche pas pour si peu, c'est un bon homme que M. Rattier. Il s'est assis comme si de rien n'était et là a commencé à devenir étonnant. Il a déclaré sans ambages que la préfecture ne voyait qu'un grand homme à Tarare, c'était lui, et qu'elle était désireuse de le voir à la mairie. Si on le renouait, la préfecture allait faire les doux yeux à la municipalité, une lune de miel sans nuage allait recommencer et la ville allait être l'objet enviable de toutes les faveurs administratives. Il l'a dit, et il carrément, et ici une question plus sérieuse se pose. L'a-t-il dit avec l'assentiment de la préfecture. Si c'est avec l'autorisation supérieure qu'il a eu l'effronterie cynisme de poser une candidature officielle, il faut que la préfecture en accepte la responsabilité. Sinon, il faut qu'elle déclare, par un aveu catégorique, que le sieur Rattier a voulu en imposer à ses collègues, qu'il a parlé sans droit, sans titre, qu'il a menti.

Et il importe que la préfecture ne puisse se dérober par le silence à cette position catégorique. Toutes relations sont impossibles entre elle et la municipalité de Tarare, si les affirmations de M. Rattier sont exactes. Il faut que le Conseil municipal, par une démarche officielle, s'en informe et se fasse autoriser à

publier un démenti éclatant des propos tenus par M. Rattier; il y va de sa dignité, de la dignité du corps électoral. Une assemblée municipale comme celle de Tarare a le devoir de faire respecter en elle le suffrage universel, et dans ses légitimes revendications ne manquera pas d'alliés dans les comités électoraux et dans les conseils élus du département.

La boutade de M. Rattier a provoqué d'ailleurs le plus dédaigneux mépris. Au dépouillement, il n'a pu recueillir que 9 voix, y compris la sienne.

Mais M. Sordes se retire. Notre homme seréjouit d'avance, il repose sa candidature. Le même succès l'attend: les 9 voix se retrouvent dans l'urne. que voulez-vous qu'elles fissent contre 16, qu'elles capitulassent, c'est ce qu'elles ont fait.

Désespéré, le triste adjoint a rendu son tablier, non, son écharpe de maire provisoire. La leçon est-elle assez complète, excellent marquis?

C'est encore vous qui avez remporté la palme dans la pièce, *auctore Massicault*, que les électeurs ont sifflé l'autre dimanche, avec un si remarquable ensemble, seulement ce n'est pas la palme du triomphe, c'est la palme de la honte et de la confusion. Le rôle louche que vous avez joué, vos basses intrigues ont détourné de vous et vos meilleurs amis et l'opinion publique. Vos palinodies et vos arlequinades ont lassé tout le monde; il vous est interdit désormais de vous représenter devant le suffrage universel: vous serez classé par lui comme un domestique infidèle; votre rôle politique est fini à ses débuts. L'automate est cassé; il ne jouera plus.

J.-L. DE PRAZ.

## LETTE PARISIENNE

Paris, le 30 mars.

Farbach fit jadis *Tout à la Joie*, le chroniqueur morose peut faire maintenant *Tout au Crime*. Cet été a paru dans le *Temps* une série d'articles démontrant la mauvaise organisation de la police, mettant au grand jour les vices du système et proclamant l'inanité des recherches. M. Macé a publié ses souvenirs de la Sûreté, les *Mémoires d'un Policier* ont mis toutes les cervelles à l'envers, et voici qu'un nouveau crime est venu justifier les appréhensions des timides et des craintifs: je veux parler du crime de la rue Montaigne.

Tous les lecteurs de l'*Indépendant* connaissent les détails de cette épouvantable catastrophe, je n'ai pas l'intention de la raconter à nouveau; mais il est curieux d'insister sur le caractère de Pranzini.

M. Hugues le Roux, dans une récente chronique, a émis l'opinion que le prévenu pouvait être hypnotisé et que son crime avait bien pu lui avoir été suggéré par Geissler.

L'hypothèse est ingénieuse, l'auteur a cité une foule de cas qu'il a vus à l'hospice de la Salpêtrière, il a rappelé les vieux souvenirs qui sont dans tous les mémoires, et rémémoré les expériences de D'Charcot. C'est une jolie chronique, mais ce n'est pas un réquisitoire.

Sans complices ou aidé de quelqu'un, hypnotisé ou de sang-froid le crime n'en est pas moins horrible.

Ces pauvres filles, maintenant, sont bien à plaindre. Outre leur condition et leur vie, elles sont soumises encore à une crainte constamment suspendue sur leur tête: la crainte d'être assassinées. Sont-elles riches, ont-elles des bijoux, elles doivent avoir encore plus peur. Et dire qu'elles ne mènent cette existence que pour s'enrichir.

Trouvera-t-on l'assassin, malgré les aveux de sa maîtresse, M<sup>me</sup> Sabattier? C'est douteux. L'instruction se débat dans de nombreuses hésitations; la nuit y règne, l'obscurité est complète, l'accusé avoue un jour, se reprend le lendemain, nie à nouveau et le malheureux juge va d'un aveu à une négation, ne sachant que conclure.

Quelle lourde tâche à M. Taylor.

La vie du prévenu est singulièrement mouvementée, Italien, ancien employé des postes, révoqué pour malhonnêteté, employé à Constantinople et à Alexandrie, soldat dans l'armée anglaise, Pranzini a fait tous les métiers et dans aucun il n'a été honnête. Profondément corrompu, on peut le supposer capable de tout; mais quel sang-froid et quelle cruauté il a fallu pour tuer ainsi ses victimes. Des gravures représentant M<sup>me</sup> de Montille, sa bonne et sa fille, circulent partout, et l'on se détourne d'horreur devant l'atrocité des blessures.

En somme, tout est mystérieux dans cette affaire et l'assassin et l'instrument du crime. C'est un beau cas à ajouter à l'*Homo delinquente* de Lombroso.

Le vice comme la vertu a ses catégories et ses divisions. Autrefois, on était vertueux par amour, par besoin, par dévouement, maintenant on devient vicieux.

Le *Homo homini lupus* de Hobbes est de plus en plus vrai: l'homme est bien un loup pour les autres hommes, il faut montrer les dents et savoir être féroce. Sus aux fauves et point de pitié.

HENRI MALISSOL.

## CHRONIQUE DU DÉPARTEMENT

### A nos Lecteurs

*Incessamment, l'Indépendant du Rhône paraîtra dans un nouveau format et sous un nouveau titre, destiné à mieux caractériser son programme politique et à lui assurer dans le département du Rhône une publicité plus étendue, qui lui permettra de rendre à la démocratie radicale tous les services qu'elle est en droit d'en attendre.*

*Nos lecteurs trouveront dans le numéro de dimanche, qui portera encore le titre actuel, tous les renseignements nécessaires sur la transformation du journal.*

## Villefranche

### Tribunal de Commerce

Aujourd'hui dimanche, 3 avril, doit avoir lieu le second tour de scrutin pour la nomination d'un juge suppléant, en remplacement de M. Barnelet, qui a opté pour le mandat de juge titulaire.

Le commerce et l'industrie de Villefranche, doublures, teinture, filature de coton, bâtiment, vins en gros, débitants de toutes catégories, ont choisi à l'unanimité pour leur candidat M. Chazy-Giraud, filateur de coton.

M. Chazy-Giraud se recommande au vote des électeurs par sa grande honorabilité, sa pratique des affaires, l'estime et la considération dont il jouit.

### Conseil municipal

Le Conseil municipal était convoqué pour hier samedi 2 courant, à 8 heures du soir, pour régler les affaires qui sont restées en suspens, par suite de la démission du conseil; quinze affaires sont à l'ordre du jour.

### Bal de la fanfare

Le bal paré et masqué que la fanfare de Villefranche a donné dimanche dernier a eu tout le succès que chacun prévoyait.

La salle, habilement décorée, offrait un coup d'œil magnifique.

Une foule bigarrée s'est livrée à des ébats jusqu'à une heure avancée de la nuit, aux accords entraînants d'une musique magistralement dirigée par M. Mornay, chef de la fanfare de Villefranche.

### Tribunal correctionnel

Dans son audience correctionnelle du 25 courant, le tribunal de Villefranche a prononcé les peines suivantes:

Melleton, journalier à Bagnols, accusé de vol et coups, à six jours de prison.

Gachon Antoine, brocanteur à Tarare, vol, trois mois et un jour de la même peine.

Thimonnier Jean, journalier à Villefranche, pour abus de confiance, six mois.

Kras François, âgé de vingt-deux ans, vol d'aliments, un mois.

Bernard Claude, vol d'aliments, quinze jours.

(Feuilleton de l'INDÉPENDANT DU RHONE) Du Dimanche 3 avril 1887

## LA FEMME MURÉE

PAR Henry NOEL

Il y avait tout au fond de la salle, dans la muraille, une petite excavation demi-circulaire de la hauteur d'un homme; la statue du saint qu'elle avait dû contenir autrefois avait disparu et la niche restait vide et léante.

Les bourreaux y conduisirent Madeleine solidement attachée. Autour de la niche on apporta les outils de maçon, l'auge à mortier, des sacs de plâtre et de sable.

Sur un signe du prieur, le comte assisté par Pernette se mit en mesure de préparer le mortier.

— Si tu ne parles pas, si tu ne consens pas à révéler le secret que tu possèdes et que je te demande, déclara Joseph de Barthelats à la jeune fille, tu vas subir la mort

la plus épouvantable qui existe, tu seras murée vive.

Magdeleine conserva son obstiné mutisme. — Allez donc, cria le prieur au faux maçon; il faut qu'elle cède ou qu'elle meure!

Trois moines maintinrent immobile la malheureuse femme pendant que le comte se voyait obligé d'accomplir son office.

Les pieds de la jeune fille furent bientôt recouverts; le mur qu'il construisait s'élevait, le mortier faisait flic floc, régulièrement jeté, quelques moines s'étaient joints à Pernette pour triturer le mortier dans lequel ils jetaient des fragments de briques et de cailloux pour lui donner plus de consistance.

Les jambes tout entières furent emprisonnées, les genoux disparurent; le mur s'élevait toujours; bientôt il exerça sur le ventre de la malheureuse une douloureuse pression.

Un moment, elle sembla vouloir échapper à l'horrible supplice, s'avouer vaincue, se rendre à merci. Elle domina sa faiblesse, mais dans ses yeux l'égarément du désespoir commençait à se lire.

Le comte pouvait maintenant se tenir debout pour continuer son œuvre. Le mur maudit qui allait enfermer dans son impénétrable mystère une existence humaine et qui allait sentir battre une âme sous ses obscurs revêtements s'élevait encore. Bientôt

il recouvrirait sans doute la poitrine, puis les seins; sa boue limoneuse allait souiller la gorge superbe et fière de la vierge au martyre. Il monterait encore plus haut, encastrant la tête, car par un raffinement de barbarie, le prieur avait averti le maçon. Il fallait, pour prolonger la misérable agonie de Magdeleine, lui laisser la faculté de respirer; et dans le tombeau où on la murait vivante, condamnée à l'immobilité de la mort, par une suprême ironie, elle vivait encore, quoique déjà cadavre.

Les membres pris dans le mur, il lui était impossible de remuer; les moines qui la maintenaient s'étaient écartés, elle respira plus librement, l'étroitesse de la matière brut la souillait moins que la mais des hommes. Le mur qui la tuait la protégeait aussi.

Le comte était debout, nous l'avons dit entre elle et lui, aucun homme se s'in terposait; il la regardait fixement; elle, de son côté, jetait sur son bourreau un regard tout chargé de douloureux et muets reproches.

Soudain, sa figure perdit l'expression de folle terreur qui l'avait envahie; ses traits se rassérénèrent; ses yeux perdirent leur inquiétants égarements; une vision plus douce, un apaisement profond sembla gagner son âme, et un triste sourire errait

sur ses lèvres décolorées, elle fixa le comte de ses yeux désormais immobiles.

Lui, de son côté, sans la perdre de vue, pressa la besogne.

Le mur monta plus rapidement encore, ensevelissant la jeune fille; mais celle-ci ne semblait pas s'en apercevoir, comme si son cœur, sa pensée, son esprit flottaient loin de là, dans l'espace libre, hors des atteintes déshonorantes et viles.

Le prieur froissait de colère les pages de son livre de messe ouvert devant lui.

— Allez! plus vite, plus vite, répétait-il avec une sorte de rage. Qu'elle soit murée avant d'être morte!

Le comte eut un indéfinissable sourire. Il fixait toujours Madeleine et comme si celle-ci obéissait à sa pensée mystérieusement transmise, elle ferma les yeux et ses paupières baissées dérobèrent leur éclat aux regards curieux de ses bourreaux.

— Elle est morte, dit un moine.

— Elle est morte, dit avec stupeur Pernette.

— Morte, hurla de désespoir le malheureux abbé Varennes, toujours maintenu par les cordes de la potence.

Des sanglots coupèrent sa voix, des larmes profondes sillonnèrent ses joues, la prière des agonisants s'échappa de ses lèvres, pendant qu'il demandait intérieurement

pardon à sa victime de son amour coupable et impuissant même à la protéger.

On le détacha du gibet, on le conduisit hors de la salle, en attendant qu'après quelques minutes de répit, le terrible tribunal de moines reprit séance et le jugea.

Le comte se rapprocha de Pernette. Celui-ci se recula avec horreur, en lui désignant Madeleine.

— Vous êtes un lâche vous l'avez tuée.

— Je l'ai sauvée, murmura le comte à son oreille, elle vit par moi. Fuyons maintenant.

Le prieur s'approcha de lui et lui jeta une bourse pesante.

— Va-t-en, dit-il, et pour le salut de ton âme, garde le secret profond de ce que tu viens de voir et qui doit être caché aux regards profanes.

Le comte prit la bourse et se retira, suivi de Pernette.

— Marchons vite, vite, disait-il.

Il eut vite fait de traverser les salles, les escaliers et de se trouver dans la loge des frères lais, où Saunier les attendait avec impatience.

Tous les moines étaient restés dans la salle de jugement. Aucun, si ce n'est Pernette, n'avait songé à suivre le prétendu maçon.

— Ouvrez la porte vite, dit brièvement

le comte à Saunier. Le rendez-vous de nous amis est-il loin d'ici?

— A deux pas, répondit Saunier, en lui montrant à quelque distance une maison isolée au milieu d'un champ inculte. Je vais vous y conduire.

— Toi, dit le comte à Pernette, tu vas rester ici; barricade-toi pour empêcher qu'on ne vienne te surprendre, et défends la place jusqu'à notre retour.

— Et Magdeleine, dit Saunier?

Pernette fronça les sourcils.

— Nous allons chercher nos amis, pour revenir en force la délivrer, répliqua le comte.

— La délivrer, la délivrer, grogna Pernette.

— Elle est morte, cria Saunier en pâlis-

sant. — Non, elle est endormie seulement, endormie d'un sommeil merveilleux dont Mesmer et Casgiostro m'ont donné le secret. Mais ne nous attardons pas, pour Dieu! Il importe que les moines ne puissent pas nous interdire l'entrée de la place, et nous te laissons, Pernette, pour nous assurer le libre accès. Fais-toi tuer avant de laisser entrer un seul moine ici. Tu tiens notre salut à tous dans tes mains.

(A suivre.)

La loi de famine

Le Journal officiel a promulgué, sous la date du 29 mars, la loi élevant à 5 francs par quintal les droits de douane sur les froments, épeautres et méteils, à 3 francs le droit sur l'avoine et à 8 francs les droits sur le biscuit de mer, les granaux, semoules, pâtes d'Italie, sagous, salses et féculas exotiques.

Tarare

Encouragement à l'Enseignement laïque

La Société d'encouragement à l'enseignement laïque a distribué, le 4 juin 1886 au 18 mars 1887, aux enfants des deux sexes des Ecoles laïques, les effets désignés ci-après, savoir :

- 29 paires de souliers.
28 pantalons.
27 blouses.
16 robes.
7 tabliers.
80 paires de sabots.
80 paires de chaussons.
1 chemise.
15 livrets de Caisse d'épargne.
1 habillement complet de première communion.

LE DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ.

Tirage financier

Hier a eu lieu le tirage au sort des obligations remboursables de l'emprunt de 850,000 francs; voici les numéros sortis : 492 891 1035 1153 1154 1318

Concours poétique

La société La Jeune République des Lettres ouvre son concours bisannuel de NOUVELLES entre tous les littérateurs français.

Cette société a pour but de faire connaître les jeunes auteurs en publiant leurs œuvres et en les soumettant au jugement de la presse et du public.

Le concours sera clos le 25 avril 1887. Le programme détaillé sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. Paul VERDUN, Directeur du Comité d'Examen, 11, rue Fondary, à Paris.

Statistique et Barlerinades

Par suite d'une erreur d'imprimerie passée inaperçue, un passage a été omis dans notre article du dernier numéro. Nous prions le lecteur qui s'intéresse à M. Barlerin ou à la statistique — l'un n'allant guère sans l'autre — de le reconstituer comme il suit :

Après l'alinéa : O statisticien de hasard... etc., il faut lire : l'homme qui préside aux destinées du Bon Citoyen nous accordait jadis 639 enfants, il ne nous en concède plus aujourd'hui que 607. Prions Dieu qu'il achève de perdre tout à fait la connaissance avant d'arracher encore au D<sup>r</sup> Sordes quelques-uns de ses chers nourrissons.

M. Barlerin nous compte 100 décès, soit une mortalité de 16,50 %. Nous réclomons 102 décès, avec une population de 1,400 nourrissons, soit un taux de mortalité de 7,50 %.

En admettant un instant les allégations désintéressées de l'organe mexicain, et si nous comparons le taux de mortalité 16,50 % qu'il consent à nous accorder à celui de 19,65 % des enfants élevés dans la famille, nous voyons qu'il fait quand même un éloge suffisant du zèle de M. Sordes. Le résultat obtenu est encore plus remarquable en regard du taux de 26,9 % de décès chez les enfants dans la famille, d'après l'état fourni par M. Godde pour la commune de Tarare. Mais il devient absolument merveilleux, ce résultat, dû au dévouement du médecin inspecteur, quand on réfléchit que M. Ory écrivait avec raison (p. 35) qu'avant la création du service de la protection de l'enfance la mortalité chez les nourrissons variait entre 60 et 90 %.

Mais encore une fois, nous maintenons les chiffres du D<sup>r</sup> Sordes, etc...

Cette rectification faite, nous continuons la publication des états des diverses communes du canton pour la mortalité des enfants du premier âge, à la suite de l'état déjà produit dans le précédent numéro pour la commune de Saint-Marcel.

Il n'a pas fini de rire, le Bon Citoyen, savez-vous.

Protection de l'Enfance

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 865 233 494 18
A Tarare le 25 septembre 1885.

Pour le Maire, Signé: A. RATTIER, adjoint.

Récapitulation

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 55 10 37 4
A Dareizé, le 30 septembre 1885.

Pour le Maire, Signé: PERRIN, adjoint.

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 290 53 36
A Valsonne, le 23 septembre 1885.

Pour le Maire, Signé: LACROIX, adjoint.

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 109 20 19
A Saint-Appolinaire, le 24 septembre 1885.

Pour le Maire, Signé: PRAT.

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 225 30 87 7
A Saint-Clément, le 30 juillet 1885.

Pour le Maire, Signé: (illisible), adjoint.

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 235 51 88 11
A Saint-Forgeux, 25 septembre 1885.

Pour le Maire, Signé: DUBASSY.

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 133 7 47 1
A Saint-Loup, le 28 septembre 1885.

Pour le Maire, Signé: GONDARD, Conseiller municipal.

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 86 15 10 1
Aux Olmes, le 26 septembre 1885.

Pour le Maire, Signé: PHILIPPE.

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 135 32 56 6
A Pontcharra, le 28 septembre 1885.

Pour le Maire, Signé: FOLIS.

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 146 38 112 5
Aux Sauvages, le ..... 1885.

Pour le Maire, Signé: CHARLES.

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 33 14 4 1
A Ancy, le 6 octobre, 1885.

Pour le Maire, Signé: PIERRON.

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 119 4 3
A Dième, le 29 septembre 1885.

Pour le Maire, Signé: CHETAL.

Récapitulation

Table with 4 columns: Epoque des renseignements demandés, Nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans élevés dans les familles, Décédés dans les familles ou en garde, Décédés en nourrice.

Totaux 3,186 626 1,400 102

Taux p. % 19,65 7,50

Différence en faveur des enfants en nourrice. 12,50 %

Avez-vous vu passer le lièvre, Bon Citoyen?

Mais, répond-il, car dans de pareils cerveaux des idées aussi disparates ne craignent pas de se coudoier avec persistance, vous n'avez vraiment que 607 enfants et vous avez émarqué sur le pied de 1,400, ou si vous aviez 1,400 enfants, vous avez touché une somme vraiment excessive.

Et voilà le Bon Citoyen qui s'arrache une plume, et, après l'avoir taillée et trempée dans sa meilleure encre, se met à aligner des chiffres :

1,400 enfants multipliés par 24 francs que touchait l'ami Sordes pour chaque enfant :

1,400 x 24

zéro, zéro, 16, et je retiens 1, 4 et 1 5. — Zéro, zéro, 2 fois 4, 8, 2 fois 1 2 : 33,600 francs, au lieu de 14,568 francs que j'étais prêt à lui octroyer! C'est absolument scandaleux!

Et le statisticien-renfort, secouant les oreilles, brème à l'unisson : scandaleux ! Je connais pas mal de braves gens qui se contenteraient de ces appointements!

Vous, peut-être, statisticien-renfort? si, toutefois vous vous comptez, en statisticien remarquable que vous semblez être, dans cette honnête catégorie de citoyens.

Mais, pour cette fois, vous faites erreur dans vos calculs. Dressez vos oreilles et comprenez si vous pouvez, Messieurs les statisticiens pour le canton de Tarare.

Autre chose est un travail de statistique, autre chose une note d'honoraires. Si vous voulez vous servir de la statistique pour préjuger les honoraires, même d'une manière très approximative, il faut de toute nécessité savoir interpréter les chiffres. Il était donc besoin d'intelligence dans cette dernière partie de votre tâche, que vous avez complètement ratée, je le constate avec peine.

Durant cette période de cinq ans et demi, M. Sordes n'a touché, en effet, pour ses visites mensuelles, qu'une somme de 14,000 francs environ. Nous sommes d'accord sur ce premier point.

Quant au nombre des enfants réellement existants :

Savez-vous ce que signifie le nombre 1,400? Qu'il y a eu dans le canton de Tarare, de 1880 au deuxième semestre 1885, un mouvement de 1,400 enfants, tout simplement cela et pas autre chose. Ce chiffre 1,400 représente un effectif d'enfants indéterminé. C'est ainsi, en sens inverse, si l'on prend pour exemple la commune de Tarare, que les 30 ou 35 enfants ou nourrissons que M. Sordes visitait chaque mois ont comporté un mouvement de... variable selon les époques, mais qu'en somme M. Sordes n'a touché en moyenne que sur le pied de 30 ou 35 enfants, qui seraient restés toute l'année en nourrice.

On peut établir qu'en moyenne les nourrissons, les uns dans les autres, demeurent quelques mois seulement en nourrice ou chez la même nourrice. On doit tenir compte de ce fait qu'un enfant est placé parfois et successivement chez deux ou trois nourrices, et retiré et remplacé en nourrice et compté à nouveau chaque fois. Dans le nombre 1,400 figurent les enfants décédés, quelquefois après quelques jours de présence chez la nourrice, ou des enfants retirés dans les mêmes conditions, alors que le médecin inspecteur n'a rien touché pour eux ou 2 francs seulement.

Dans les états des communes, les restant de l'année sont reportés à l'année suivante et comptés à nouveau. Tel enfant, à chevé sur deux années pourra figurer dans le total pour deux unités, alors qu'il ne sera resté que deux mois, je suppose, en nourrice, soit qu'il ait été retiré ou changé de nourrice et dans ce dernier cas, il sera même compté trois fois, soit qu'il soit décédé dans cet intervalle de temps. Tel autre enfant sera compté trois et quatre fois, s'il figure, je suppose, en décembre 1880, en 1881, et en janvier 1882, et s'il est changé une fois de nourrice. Il y a, on le voit, des hypothèses très variées qui expliquent le mouvement des nourrissons. Le médecin qui veut établir une statistique n'a ni le temps ni les moyens de rentrer dans tous ces détails. Les personnes qui s'intéressent aux questions de statistique savent ce que signifient les chiffres. Les états fournis par les mairies sont donc légitimement employés pour établir les moyennes. C'est ainsi que sont établis les tableaux de mortalité pour les enfants du premier âge dans le département du Rhône, et nous verrons plus loin que M. Sordes avait expliqué son mode de procéder, basé sur des autorités compétentes, et l'avait interprété et complété en ramenant à une plus juste valeur la moyenne des décès chez les nourrissons.

Nous ferons remarquer ici, pour la seconde fois, que la proportion n'est pas changée par rapport aux enfants dans la famille, qui sont comptés de la même façon, si ce n'est que les nourrissons sont susceptibles d'être changés ou retirés de nourrice, alors que les enfants dans la famille ne quittent que bien plus rarement la commune. Toutefois, même pour ces derniers, il arrive forcément qu'ils sont comptés parfois alternativement dans la famille et en nourrice, où ils viennent augmenter la population des nourrissons, sans grand profit pécuniaire pour le médecin s'ils sont retirés peu après.

Nous verrons plus loin que le D<sup>r</sup> Sordes avait tenu compte de tous ces éléments d'appréciation, avec une bonne foi et un honnêteté scientifiques dont on ne saurait trop le louer, abaissant d'un côté le taux de la mortalité pour les enfants dans la famille, et de l'autre élevant celui des nourrissons d'après une proportion scientifiquement établie.

Si l'on réfléchit que la proportion des décès ainsi rétablie est sensiblement égale à celle que nous accordent nos statisticiens mexicains, par rapport aux décès des enfants dans la famille, et que M. Sordes n'a touché en effet que 14,000 francs environ pour cette période de cinq ans et demi, nous voyons, en tenant compte de tous les éléments d'appréciation, et en remarquant que le nombre 1,400 indique simplement le nombre d'un effectif quelconque de nourrissons durant cette période, et sans s'amuser à un calcul précis que ne comporte pas l'opération, que nous sommes d'accord sur tous les points avec le Bon Citoyen.

D'un côté, M. Sordes a publié les états bruts fournis par les mairies, de l'autre et tout d'abord il les a interprétés.

Ce que c'est que de s'expliquer! M. Barlerin criait comme un âne, et ce qu'il disait dans son langage nous venons d'établir que c'est absolument ce que nous soutenons.

Encore une fois, la statistique n'a rien à voir, à moins qu'elle ne soit interprétée par des gens intelligents, avec la somme des honoraires perçus.

Nous n'avons d'ailleurs pas à défendre le montant de nos notes d'honoraires. Nous attendons qu'on nous montre en quoi et jusqu'à quel point elles ont dépassé ce qui nous était légitimement dû.

On nous a reproché d'avoir fourni des bulletins pour des enfants avant leur naissance ou après leur décès. Ces bulletins établis, comme la plupart d'entre eux, par d'autres personnes que le D<sup>r</sup> Sordes, témoignent d'une erreur assez visible, l'orsqu'on voit par exemple des bulletins établis pour les quatre premiers mois de l'année, alors que sur chaque bulletin figure la mention : enfant né au mois de mai. Nous laissons à M. Barlerin ces procédés par trop naïfs. Bon à lui d'escompter à un taux aussi élevé la bêtise de ses contemporains.

Des bulletins ont été établis pour des enfants qui n'existaient pas. Nous avons montré que ces nourrissons existaient dans une commune et qu'il y avait eu erreur sur le nom de la commune.

Des enfants retirés ont été portés visités. Ces enfants sont parfois retirés à l'essai par les parents, sans que la mairie en préviennent le médecin, puis remplacés sans déclaration nouvelle chez la nourrice, et continuent d'être visités légitimement, alors que les enfants ne figurent plus sur les états des communes, etc., etc.

Les seules erreurs qui peuvent exister, en petit nombre, sont celles qui résultent de bulletins établis pour des enfants, retirés ou décédés, la personne qui a établi les bulletins ne s'étant pas reportée à la colonne décès ou n'ayant pas remarqué que ces enfants étaient portés retirés à l'une des colonnes mensuelles.

C'est pour ce genre d'erreurs possible et même inévitable, que M. Sordes a offert de désintéresser l'administration. Mais a-t-on remarqué que le médecin inspecteur faisait parfois plusieurs visites par mois chez telle nourrice qu'il fallait surveiller, ne touchant cependant que les 2 francs réglementaires, ou qu'il faisait des visites, et parfois de plusieurs kilomètres, pour soins extraordinaires, alors que des mairies, comme M. Godde et plusieurs autres, refusaient de lui allouer des réquisitoires, contrairement aux règlements. On sait que le réquisitoire rétribue la visite supplémentaire pour soins de maladies, en tenant compte de la taxe kilométrique.

Le médecin n'a ni le temps, ni l'habitude de tenir une comptabilité régulière aussi compliquée que celle-là, si l'on tient compte surtout de la mauvaise organisation du service. Les bulletins fournis par M. Sordes étaient établis tous les six mois et au der-

nier moment, le plus souvent après rappel à l'ordre de l'administration. Il était du devoir de celle-ci de tenir la main à l'exécution de la circulaire ministérielle prescrivant l'envoi mensuel des bulletins, pour éviter des erreurs, inévitables sans cette précaution, c'est la circulaire qui le reconnaît et qui justifie ainsi elle-même le D<sup>r</sup> Sordes. Cette circulaire n'a jamais été nous ne dirons pas appliquée, mais même communiquée à M. Sordes. Nous soutenons de plus que l'administration a manqué à son devoir de contrôle. Ce que le médecin ne peut faire lui-même, il y a des scribes dans les bureaux de l'administration qui sont payés pour y suppléer.

Nous serions curieux de savoir si les autres médecins sont plus irréprochables que le D<sup>r</sup> Sordes et pourquoi on n'a examiné que son seul service. Comment, voilà un médecin cité la veille comme un modèle, objet des récompenses les plus flatteuses et des témoignages les plus honorables, qui le lendemain est accusé de tous les forfaits. Ses statistiques ne valent plus rien, son service est mal fait. Les gens clairvoyants et de bonne foi examinent et aperçoivent bien vite ce qui a valu tout d'un coup à ce même homme :

Ou cet excès d'honneur ou cette indignité.

Les gens compétents, les médecins tous les premiers, déclarent qu'on ne peut éviter des erreurs et qu'il est impossible au médecin de remplir exactement toutes les prescriptions de la loi, avec l'organisation actuelle du service. Nous connaissons des médecins-inspecteurs qui trouvent que le service est très loin d'être rétribué en raison des peines qu'il donne. Plusieurs veulent l'abandonner, d'autres ont refusé de le prendre en raison des mesures vexatoires prises contre le D<sup>r</sup> Sordes.

Nous ne parlons pas ici bien entendu de certains médecins qui, au contraire, se sont jetés avec une avidité de chiens affamés sur la protection de l'enfance, et qui ont été jugés d'ailleurs dans le public. « Libre à eux de faire ce métier, je sais bien que je serais incapable de m'en charger, quels qu'en fussent les motifs ». Cette déclaration émanant d'un homme qui, à tous les points de vue, est capable de juger les gens à qui nous faisons cette discrète allusion.

Mais, s'écrie le statisticien-renfort, vous vous êtes servi des chiffres donnés par le maire de Tarare et par les maires de tout le canton, suivant les besoins de votre cause.

Prévenu par les prophètes, M. Sordes savait qu'il n'aurait à Tarare un statisticien-renfort et que ce statisticien fameux lui ferait précisément cette objection.

Disposez vos oreilles, statisticien-renfort et vous statisticien-Barlerin, et tachez de lire à la page 24 du mémoire du D<sup>r</sup> Sordes, qui a été couronné par l'Académie de médecine et que nous incrimons si bruyamment, l'infortuné :

J'ai fait un travail très complet sur les résultats de la loi Roussel dans ma circonscription. J'ai fait absolument ce qu'aurait désiré faire mon distingué confrère le D<sup>r</sup> Faure, inspecteur départemental de la protection de l'enfance pour l'Ariège, c'est-à-dire que je n'ai recherché le taux de la mortalité des enfants élevés dans leur famille qu'en prenant pour base de mon calcul le total des enfants nés pendant l'année et de ceux qui sont nés dans le cours de l'année précédente, déduction faite de ceux qui sont décédés.

En procédant ainsi, la moyenne diffère essentiellement de celle que l'on obtient en prenant pour base le total des enfants qui entre dans la statistique et le total des décès. Ainsi, par exemple, le nombre des enfants gardés et élevés dans leur famille pendant les années 1880 à 1885 donne un total de 2,610.

Le nombre de ces enfants décédés d'un jour à deux ans est de 630 : ce qui donne une moyenne de décès de 24 %.

Tandis que nous trouvons 1,092 enfants élevés au biberon, et placés sous ma surveillance, parmi lesquels 69 décès ; soit 6,25 %.

La moyenne des décès relevés pour les enfants élevés dans leur famille est en apparence plus élevée qu'en réalité. En effet, d'après ces calculs, on doit ramener ce chiffre à 14 %.

Il est également évident que la moyenne qui concerne les enfants élevés hors de leur famille est trop faible, et que les calculs reposent sur des nombres relativement inexacts. Cette moyenne est ici de 6,25, elle est tirée du nombre des enfants âgés de moins de deux ans qui ont été surveillés pendant l'année ; mais, parmi ce nombre, il en est qui n'ont été protégés que quelques jours ou quelques mois seulement. A cette cause d'erreur s'ajoute celle qui résulte de placements multiples pour un certain nombre d'enfants qui figurent dans le chiffre des enfants surveillés, dans plusieurs communes, ce qui augmente, de ce fait, le total des enfants protégés.

Aussi, pour connaître le chiffre réel des enfants qui, jour par jour, sont surveillés pendant chaque année :

J'ai relevé le nombre de jours passés par chaque enfant dans ma circonscription, pendant chaque année, et j'ai divisé le total par 365 jours, et je me suis servi du nombre obtenu pour chercher la moyenne du taux de la mortalité pendant les quatre années et demie, ce qui m'a donné 10 % au lieu de 6,25 %. On remarquera que ce chiffre est encore inférieur à celui des enfants décédés dans leur famille.

Il faut tenir compte que les 9/10 de mes nourrissons sont élevés au biberon, etc.

Suivent divers tableaux qui pourraient intéresser ces messieurs, puisqu'ils manifestent du goût pour la statistique et paraissent disposés à l'étudier. Le mémoire du D<sup>r</sup> Sordes a été lancé dans le monde à un nombre restreint d'exemplaires. Mais nous le tenons à la disposition de ces messieurs qui le consulterait avec fruit. Ils y verraient entre autres des tableaux pour les décès, d'après l'âge, à la ville et à la campagne, selon les mois, etc... puis, à la fin, les tableaux des communes que nous venons de publier.

Ces messieurs doivent commencer à comprendre que la statistique est une étude difficile, au-dessus de la portée des enfants ou des cerveaux infantiles, et constitue une arme dangereuse entre leurs mains.

Nous faisons des vœux toutefois pour qu'ils ne se rebutent pas dans les débuts toujours arides. Il serait regrettable sans doute que ces boutons de statisticiens du canton de Tarare ne pussent pas éclore.

Un point avant de terminer.

Le statisticien-électeur parle de 4,430 fr. 50 c. que le D<sup>r</sup> Sordes a reçus en 1885 et des sommes plus importantes qu'il touchait de 1879 à 1885.

Cet électeur est né malin. Il cite précisément l'année où le D<sup>r</sup> Sordes a touché la plus forte indemnité, et de beaucoup, puis fait entrer en ligne hypocritement que les sommes étaient encore plus importantes de 1879 à 1885. Pour l'ensemble de ces six années, c'est bien probable, électeur. Mais pour vous édifier, nous allons vous apprendre que le D<sup>r</sup> Sordes n'a pas touché un sou pour l'année 1879 où il a créé le service.

Il a même entre les mains un mandat de 806 fr. et des centimes pour le premier semestre 1880, qu'il croit ne lui avoir pas été payé par l'administration : le point toutefois demandant à être éclairci.

Et d'ailleurs, électeur, c'est affaire entre l'administration et M. Sordes, et vous n'avez pas besoin d'affriander les ennemis dont les convoitises étaient d'ailleurs à la hauteur de toutes les besognes.

Nous pensons avoir répondu à toutes les insinuations malicieuses du fantôme du Bon Citoyen. Nous nous tenons à sa disposition pour lui fournir tous renseignements qu'il pourrait désirer, comme les pièces officielles des mairies par exemple.

Nous croyons donc qu'après cette franche et loyale explication, le journal des gens bien pensants se tiendra pour satisfait.

Voyons, Bon Citoyen, avouez — une fois n'est pas coutume — que vous avez fait encore cette fois une école, ô rival de Paul Bert et des Ferrys. Nous souhaitons mais sans trop l'espérer, qu'elle compense l'abandon où paraît s'être trouvé l'instruction primaire à l'époque où vous avez germé humble feuille exposée à la morsure de tous les lapins, sous la calotte des cieus débouffés.

Bon Citoyen! nous êtes trop modestes. Excellents Citoyen, pour mieux dire, Citoyen souverainement bon et serviable, qui nous avez fourni l'occasion de produire à tous les yeux un travail contre lequel viennent se briser les calculs des imbéciles et la rage jalouse des impuissants.

Tarare

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche matin à 10 heures, à l'effet de procéder à l'élection du maire et du deuxième adjoint. Avant l'ouverture de la séance, les conseillers s'entretenaient du résultat probable de l'élection. Leur surprise fut de plus vives lorsque M. Rattier posa sa candidature à la succession du D<sup>r</sup> Sordes, en déclarant se présenter sous les auspices de l'administration préfectorale.

Candidat opportuniste, M. Rattier oublié trop vite le sens de l'élection du 10 mars.

Candidat officiel, M. Rattier a tenu très peu de compte de la dignité du suffrage universel.

Son sort n'était pas douteux. Au premier tour de scrutin pour l'élection du maire :

M. Sordes, ancien maire, obtint 16 voix ; M. Rattier obtint 9 voix ; M. Sordes est élu.

M. Sordes a remercié ses collègues de ces termes :

Je suis profondément touché et reconnaissant du nouveau témoignage de confiance et d'estime que je viens de recevoir de vous.

Cette manifestation m'est d'autant plus précieuse qu'elle se produit après un campagne d'une extrême violence menée contre ma double candidature.

Aussi, ce vote est-il le plus grand honneur auquel je puisse prétendre, mais je dois, Messieurs, et je le dois à mes électeurs, de n'accepter votre présidence que lorsque j'aurai fait justice des calomnies et des ennemis. Alors seulement je pourrai accepter l'honneur de vous présider si les circonstances veulent que vous ayez besoin de mon concours.

Jusqu'à-là, je veux rester dans vos rangs. Comptez sur mon dévouement le plus absolu pour travailler avec vous aux affaires.

notre cité et à l'affermissement des principes démocratiques.

L'orateur prie ensuite le président de vouloir bien procéder à un nouveau tour scrutin.

Au deuxième tour, M. Nottin, conseiller d'arrondissement, est élu maire par 15 voix.

M. Fréna, radical, qui a obtenu 14 voix, est élu deuxième adjoint.

M. Nottin, a prononcé l'allocution suivante :

« J'accepte, avec le plus grand regret, les fonctions dont vous venez de m'investir. Je comprends que je ne dois cet honneur que parce que j'ai été le collaborateur de l'ancien maire, le D<sup>r</sup> Sordès.

Si j'accepte votre présidence, c'est parce que vous rendez, en me confiant ces fonctions, un éclatant hommage au suffrage universel et à celui que nous regrettons de ne pas avoir à cette place.

Souvenons-nous de son administration sage, économique et vraiment républicaine. Reconnaissons donc dans la voie qu'il nous a tracée.

Avec le concours qu'il vient de nous prêter, et le vôtre, Messieurs, nous mènerons à bien les affaires de la ville, et nous travaillerons à faire triompher la justice et le droit.

Les discours du nouveau maire a été vivement applaudi.

L'élection d'hier assure le triomphe définitif de la démocratie radicale à Tarare et la justice des manœuvres dirigées par les opportunistes contre le parti radical. Nous pouvons que féliciter de cet heureux résultat la vaillante population tararienne et ses conseillers démocrates. Il n'a pas tenu à eux de remettre toutes choses dans leur état primitif. On a vu, en effet, qu'ils ont leur ancien maire.

M. Sordès a expliqué lui-même les motifs de son refus. Tout en regrettant qu'il ait cru devoir décliner l'honneur qu'on voulait lui confier, ses collègues, nous applaudissons à sa réserve à la fermeté de sa conduite et à la dignité de son attitude.

L'Arbresle

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars

PRÉSIDENCE DE M. CARTELAT, MAIRE. La séance est ouverte à 7 heures du soir. Tous les conseillers, moins MM. Philippe Pignard, étaient présents.

Le Conseil adopte le classement définitif du chemin des Vernays en chemin vicinal. Il adopte également la rectification du nivellement de la rue de la République. Enfin, il décide la grosse question de la séance : la question d'expropriation du sieur Zacharie à cause d'utilité publique. Le Conseil, après discussion, adopte les conclusions de la séance.

À cette occasion, il est donné lecture de pétitions et de protestations émanant de 377 habitants. Nous reviendrons un jour spécialement sur cette question.

Le Conseil adopte les clauses d'un traité de passage entre la ville de l'Arbresle et le sieur Berger, pour la vente d'une parcelle de terrain.

Le Conseil nomme une commission de trois membres, MM. Favre, Rivière, (Philippe) et Petit, pour surveiller les travaux à exécuter au cimetière (agrandissement).

Il prend encore une délibération demandant la nomination d'un deuxième facteur, et nomme une commission chargée de rechercher l'itinéraire du facteur, itinéraire un peu suranné. Sont nommés : MM. Petit, Yvette, Diestch, Allagrola.

Il demande également que les trains de nuit et demi ou 1 heure prennent les lettres à destination de Lyon.

Le Conseil s'occupe de la situation de nos frères aliénés qui sont à l'asile de Bron.

M. le maire annonce au Conseil qu'il a reçu une sommation en garantie d'intérêts de la part de M. Audibert, dans l'affaire de l'abattoir. Il déclare qu'à une séance ultérieure il lui demandera l'autorisation d'ester en justice.

M. Félix, revenant sur une affaire jugée à la cession de février, déclare qu'il veut que l'on vote sur la question (affaire Bouzon). Il est procédé à ce vote, par 11 voix contre 7 et 1 bulletin blanc. La première décision est maintenue, la commune ne veut prendre aucun frais à sa charge, la commission et les vogueurs étant seuls responsables.

Enfin, M. le maire déclare qu'il fera appeler les vogueurs et les engagera à payer l'avocat Gignoux.

M. Clayette invite M. le maire à surveiller le port des dépêches télégraphiques, des enfants de onze à douze ans faisant l'office de facteurs. M. le maire déclare qu'il en fera l'observation à la direction.

M. Petit-Jean pose à M. le maire une question au sujet de la voûte. M. Allagrola répond que cette question se traitera en mai. Assentiment.

Le Conseil adopte encore la pose d'une lanterne à gaz vers la gare, en face de l'établissement Berger. L'ancienne commission d'éclairage de ce quartier est chargée de faire le nécessaire et au besoin de déplacer la lanterne qui est vers le café Durand pour la mettre sur le café Berger.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Mots de la fin

Une dame à une cuisinière qui lui propose ses bons offices :

« Où avez-vous servi en dernier lieu ? »

« Chez un aveugle. »

« Pourquoi l'avez-vous quitté ? »

« Il était trop regardant. »

Un pauvre diable d'auteur vient offrir le fruit de ses veilles au directeur d'un journal.

Celui-ci, après avoir lu quelques feuilles du roman qui lui est présenté :

— Ah ! cher Monsieur, ce sujet est loin d'être neuf... Tout cela est bien usé.

Le bohème d'un ton tragique :

— Pas tant que mes souliers, cher Monsieur !

Un jeune décaédecien vient faire visite à son oncle, un brave homme de rentier, qu'il voudrait bien taper de quelques louis.

— Qu'est-ce que vous me demandez, lu demande-t-il, si je vous lis un petit poème de ma façon ?

— Un vermifuge !...

— Ce qui me délabre l'estomac, disait un pique-assiette, c'est de dîner trop souvent en ville.

— Moi, dit un petit commis, c'est de dîner trop souvent au restaurant.

— Moi, ajoute un bohème, c'est de ne pas dîner du tout.

L'ABSINTHE

Versez avec lenteur l'absinthe dans le verre,

Deux doigts, pas davantage; ensuite "salsissez"

Une carafe d'eau bien fraîche, puis versez,

Versez tout doucement, d'une main bien légère.

Que petit à petit votre main accélère.

La verte infusion; puis augmentez, pressez

Le volume de l'eau, la main haute et cessez

Quand vous aurez jugé le liqueur assez clair.

Laissez-la reposer une minute encore :

Couvrez-la du regard comme on couvre un trésor

Aspirez son parfum qui donne le bien-être

Enfin, pour couronner tant de soins inouïs,

Bien délicatement trenez le verre — et puis

Lancez, sans hésiter le tout par la fenêtre.

VENTE TRIMESTRIELLE

A partir du samedi 24 mars et pendant un mois, à l'amiable et sans frais, à moitié de leur valeur réelle, des

Marchandises

PROVENANT DES

SAISIES, WARRANTS

PROTESTÉS, ETC.

Aux salles de vente de l'entrepôt des Tissus

4, RUE DE LA DOUANE, PARIS

Expédition franco en province, à partir de 25 francs contre mandat-poste adressé au Directeur.

NOTA. — Toutes les marchandises sont garanties. — LOT CONSIDÉRABLE D'ÉTOFFES RICHES POUR AMEUBLEMENT GRANDE LAINAGE, SOIE, LAINE, ETC., VAL. 11 FR. 50 A 5 FR. 75; VAL. 20 FR. A 8 FR. 75. — Riz belle qualité à 0 fr. 45 la livre. — Sardines extra, 1<sup>re</sup> marque, 0 fr. 55 la boîte. — Champagne à 2 fr. 75 la bouteille, par 25 bouteilles; Malaga, Banyuls extra, année 1878, à 29,60; Madère, Lacryma à 32 fr.; Madagascar à 24 fr. (par fût de 24 bout.); Kirsch forêt Noire, Rhum Jamaïque à 3 fr. 25 le litre, par fûts ou bonbonnes de 15 à 27 litres; Cognac (provenance garantie), à 27 fr. la caisse de 12 bouteilles. Tous ces liquides nets de tous frais, Paris ou province. — Vin rouge garanti naturel, 52 fr. l'hectol. — Vins rouges extra-supérieurs, marques : Margaux, Montferrand, Ambarès, à 60 fr. l'hectol. — Trois belles chambres à coucher, palissandre ciré, bois noir différents styles, valeur 1,400 fr. à 575 fr.; valeur 1,400 fr. à 690 fr.; valeur 1,700 fr. à 775 fr. — Deux magnifiques chambres à coucher, avec armoire à 3 places, valeur 2,500 fr. à 1,250 fr.; idem, valeur 2,500 fr. à 1,600 fr.; idem, à 3 portes et incrustations, valeur 5,000 fr. à 1,700 fr. — Riches buffets de salle à manger en noyer ciré, à niches et galerie, valeur 900 fr. à 450 fr.; valeur 1,200 fr. à 550 francs; tables, chaises et découpes assortis. — Une console bronze doré Louis XVI, de Demaz (pièce de l'Exposition), valeur 35,000 fr. à 9,500 fr. — Une très belle paire de torchères au gaz, bronze vieil or, valeur 4,500 à 2,000 fr. la paire et autres torchères. — Une garniture Louis XIV, finement ciselée, valeur 3,500 fr. à 1,700 fr., et autres garnitures bronze poli, valeur 175 fr. à 90 fr.; chenêts et devant de feu. — Toile pur fil de main, la pièce pour 6 chemises (18 mètres), valeur 35 fr. à 18 fr.; idem, extra, valeur 70 fr. à 31 fr. — Toile batiste fil pour chemise, valeur 7 fr. à 3 fr. 90 le mètre. — Toile pur fil pour draps de lit à 2 places, la pièce pour 6 draps, valeur 120 fr. à 58 fr.; idem sans couture, fil de main, largeur 2 m. 40, valeur 5 fr. à 2 fr. 90 le mètre; idem, extra, valeur 9 fr. à 4 fr. 90 le mètre. — Toile batiste extra (marchandise rare), sans couture, largeur 3 m. 20 et 2 m. 40, valeur 35 fr. à 9 fr. 75 le mètre. — Services de table damassés pur fil, pour 12 couv., valeur 15 fr. à 9 fr. 50 le mètre; valeur 55 fr. à 27 fr.; et extra-riches (dessins, chasse royale et char d'Apollon), valeur 100 fr. à 45 fr. les 18 et 24 couverts, prix proportionnés. — Un tapis d'Aubusson (pièce magnifique), valeur, 6,500 fr. à 4,500 fr. — Tapis moquette, valeur 11 fr. à 5 fr. 75 le mètre; idem, chemis, à 2 fr. 60 le mètre. — Une paire boutons brillants solitaire, valeur 7,000 fr. à 2,400 fr., et quantité d'autres bijoux très riches. — Montres à remontoir, valeur 30 fr. à 15 fr.; valeur 50 fr. à 24 fr.; et en or, valeur 150 fr. à 75 fr. (mouvement garantis). — Statuettes, bronze d'art et d'ameublement, étoffes pour robes et vêtements d'hommes, coffres-forts, bas et chaussettes coton fil d'Ecosse, lampes, fanelle, cartels, suspensions, lustres, pendules de voyage, argenterie, fusils, revolvers, rideaux, chiffonniers, bureaux, table de fantaisie, mouchoirs pur fil extra à 4 fr. 25 et 7 fr. 50 la douzaine, couvertures, boîtes à musique, pianos, bibliothèques, glaces, prie-Dieu, barattes, coupe-racines, coupe-lits et quantité innombrable de toute espèce de marchandise, vendus au quart de la valeur réelle. — Le directeur a l'honneur d'informer les acheteurs que le local est agencé de manière à permettre aux dames de choisir aisément.

Le Sirop de Vial de Vaise. Contre les irritations, guérit très rapidement les rhumes, bronchites, catarrhes, coqueluches. Demandez à ceux qui en ont essayé. 3 fr. dans toutes les pharmacies. Se méfier des contrefaçons.

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

A 10 centimes

Nous recommandons tout spécialement à nos lecteurs les derniers volumes publiés par la Nouvelle Bibliothèque populaire à 10 centimes.

Ces volumes sont :

Les Contes de Shakespeare, par Charles LAMB, un des chefs-d'œuvre les plus attachants et les plus célèbres de la littérature anglaise contemporaine.

La Chanson de Roland, notre grande épopée nationale.

Iphigénie en Tauride, d'Euripide, le plus parfait modèle que le théâtre grec ait légué à notre admiration.

Les Poètes français au XIX<sup>e</sup> siècle.

Des préfaces, des notices biographiques, un choix de jugements des grands critiques modernes, accompagnent ces œuvres et ajoutent encore à leur intérêt.

La lecture des volumes de la Nouvelle Bibliothèque populaire suffit à faire connaître, d'une façon exacte et complète, les grands auteurs français et étrangers, anciens et modernes.

Les volumes de la Nouvelle Bibliothèque populaire se trouvent, au prix de 10 centimes, chez tous les libraires, marchands de journaux, colporteurs et dans les gares.

On peut aussi recevoir chaque volume franco, en envoyant un timbre de 0 fr. 15 à M. HENRI GAUTHIER, directeur de la Nouvelle Bibliothèque populaire, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

Le Petit Journal Financier

16 pages — paraît tous les samedis

PUBLIE TOUS LES TIRAGES

PAR AN 2 Francs. Assemblée générale. Coupons, Rens. de toutes les valeurs. Etudes financières. Placements de Fonds. R. de Londres 19 PARIS

ENVOI D'UN NUMÉRO SUR DEMANDE

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste et en timbre ou mandats-poste.

Vient de paraître

2<sup>e</sup> EDITION

la première étant complètement épuisée

L'INDICATEUR LYONNAIS HENRY

Annuaire de la ville de Lyon et du département du Rhône, ouvrage encouragé par un vote du CONSEIL GÉNÉRAL.

Administration et bureau, rue Tupin, 31.

Le plus complet, le plus important et le plus répandu des indicateurs, annuaires de province (2,000 pages in-8° à 3 col.), avec les quartiers de Monplaisir et Montchat, qui ont été recensés cette année et figurent dans l'annuaire.

On y trouve en outre :

Un très beau plan de Lyon, gravé sur cuivre, avec le nom des rues.

Le plan des théâtres avec les places numérotées.

La longueur de toutes les rues de Lyon et de la banlieue.

Prix, relié : 14 francs.

Félix ALCAN, Editeur, 198, boul. St-Germain

EN VENTE

Chez tous les Libraires et Marchands de journaux

Histoire Illustrée

DU

SECOND EMPIRE

PAR

TAXILE DELORD

500 gravures inédites de

FÉRAT, FRÉDÉRIC RÉGAMY, ETC.

40 cent. la livraison. | 50 cent. la Série

Livraison immédiate de l'Ouvrage complet, six beaux volumes grand in-8°, brochés, pour 48 francs. — Paiement 5 francs par mois. — Adresser les demandes à l'Editeur, Félix Alcan.

Leçons d'histoire, de grec et de latin, par un jeune professeur pouvant disposer de quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

GUERISON RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. — Maladies contagieuses, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, Eczémas, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorrhoides, Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites. 16

La Phtisie pulmonaire et la Bronchite chronique

On lit dans le Petit Médecin des Familles

Ces deux terribles fléaux, qui fournissent chaque année un tel appoint dans la statistique de la mortalité, ont fait l'objet d'une étude spéciale par M. le docteur Jules Royer, ex-interne des hôpitaux. Réunir en une brochure de 160 feuillets, les observations sur ces maladies, depuis leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostics jusqu'à leurs remèdes; mettre le malade en mesure de se soigner lui-même, tel a été le but de ce savant praticien. Il l'a fait dans un style qui, quoique médical, n'en est pas moins à la portée de tous ! Des milliers de guérisons, même dans le cas où le malade était condamné par tous les médecins, ont confirmé le succès de cette brochure (20<sup>e</sup> édition). Envoi franco, 1 fr. 50, Gauthier, rue Rochechouart, 38, Paris.

L'asthme, la goutte, l'ataxie, la paralysie, l'épilepsie et les névralgies, sont traités et guéris radicalement, quelle que soit leur ancienneté, en trente nuits, par les plaques dynamo-thermiques. Les succès les plus absolus ont été constatés dans les hôpitaux de Paris, et cette innovation scientifique rend les plus grands services par l'application de la métallothérapie à l'électricité. On ne sent pas le passage du courant; et la guérison arrive en dormant. Malades désespérés, adressez-vous à l'Institut dynamo-thermique, 36, rue Godot de Mauroi, à Paris, qui envoie sa brochure franco.

ÉTAT CIVIL DE TARARE Du 23 au 30 mars 1887

MAISSANCE

Florentine-Laurence Pothier, fille de Benoit, employé au gaz, et de Victorine Ducreux.

DÉCÈS

Magdeleine Michaud, rentière, célibataire, 74 ans.

Benoit-Paul Chefdeville, 4 ans.

Antoine Raffin, cultivateur, époux de Philiberte Guerre, 82 ans.

Jean-Pierre Pradel, cultivateur, veuf de Catherine Chatel, 76 ans.

FOIRES DE LA SEMAINE

Le 4 avril, Saint-Forgueux. — Le 7, Tarare.

ÉLIXIR du Docteur CARRIÈRE

à la coca, au quina, à l'écorce d'orange amère

et à la papaine ou Pepsine végétale

Convient mieux que toute autre préparation dans les dyspepsies, les gastrites, les maladies de poitrine, l'atonie des vieillards, convalescences; dans l'anémie, les pâles couleurs et dans l'alimentation forcée des phthisiques.

Chaque cuillère à bouche représente le principe nutritif de 125 grammes de viande de bœuf.

DÉPOT CENTRAL : Lyon, Ph<sup>e</sup> MAUGUIN, place des Célestins, 5.

Id. à l'Arbresle, Pharmacie CARTELAT.

Dans toutes les Pharmacies.

DES BOISSONS GAZEUSES

Guide manuel du fabricant

Volume illustré de 30 planches indispensables aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie, chez tous les libraires et chez l'auteur HERMANN-LACHAPPE, J. BOULET et C<sup>e</sup>, successeurs, r. Bournod, 31, à Paris (ancien-nement faubourg Poissonnière, 144) Prix 5 francs.

Avances aux Rentiers

Escompte de tous coupons français un an avant leur échéance. — Escompte 6 % l'an, sans commission. — Retour des fonds par courrier

CHASSARD et C<sup>e</sup>, 38, Boul. Sébastopol, Paris.

Le VRAI GOUDRON DE NORVÈGE, fabriqué par Joseph Bardou et Fils, de Perpignan, est le seul papier contenant du goudron de Norvège, analysé et prescrit par les médecins pour les rhumes, les toux, les bronchites, les catarrhes, les éternuements, les écoulements de nez, les écoulements de gorge, les écoulements de l'oreille, les écoulements de l'œil, les écoulements de la peau, les écoulements de la vessie, les écoulements de la matrice, les écoulements de l'utérus, les écoulements de la prostate, les écoulements de la vessie, les écoulements de la matrice, les écoulements de l'utérus, les écoulements de la prostate.



faire usage que du Vrai Goudron de Norvège, 26 médailles d'or, argent et bronze.

DERNIÈRES RÉCOMPENSES

En 1885 : 1<sup>er</sup> prix à l'exposition de Montpellier et diplôme de hors concours à l'Exposition internationale de Paris. — En 1886 : grand diplôme d'honneur à l'Exposition industrielle de Marseille. — En 1888 : grand diplôme d'honneur à l'Exposition (Etats-Unis d'Amérique).

FUMEURS ! pour éviter la contrefaçon, exigez la couverture du cahier comme le fac-similé ci-contre et le nom de ses fabricants :

JOSEPH BARDOU ET FILS

Conseils aux Malades

Dans tous les hôpitaux de Paris, les succès les plus probants ont été obtenus dans les affections réputées incurables, telles que : l'ataxie, la paralysie, l'épilepsie, la goutte, l'asthme, les névralgies et toutes les affections du système nerveux. Quels que soient le degré, la durée et l'état de l'affection, en un mois la guérison est radicale. Dès le premier jour, sans gêne et sans douleur, les souffrances cessent.

Les malades peuvent s'adresser par lettre à l'Institut dynamo-thermique, les conseils leurs sont donnés par retour du courrier; la brochure est expédiée franco, sur demande. (Rue Godot-de-Mauroi, 36, Paris). D<sup>r</sup> de Montplaisir.

GERÇURES, CREVASSES, Rougeurs, Feux, Boutons, Hâles, Cuissons et toutes les altérations de la peau disparaissent rapidement par le

GLYCYDORÉ

qui est supérieur à toutes les crèmes pour l'HYGIÈNE de la peau et la BEAUTÉ du teint. 1 fr. 50 le flacon. Se trouve chez BAUDINOT, coiffeur, rue Grand, à Tarare. A LYON, à la PHARMACIE CENTRALE et chez tous les Pharmaciens et Parfumeurs.

ÉTAT CIVIL DE TARARE

Du 23 au 30 mars 1887

MAISSANCE

Florentine-Laurence Pothier, fille de Benoit, employé au gaz, et de Victorine Ducreux.

DÉCÈS

Magdeleine Michaud, rentière, célibataire, 74 ans.

Benoit-Paul Chefdeville, 4 ans.

Antoine Raffin, cultivateur, époux de Philiberte Guerre, 82 ans.

Jean-Pierre Pradel, cultivateur, veuf de Catherine Chatel, 76 ans.

FOIRES DE LA SEMAINE

Le 4 avril, Saint-Forgueux. — Le 7, Tarare.

Demandez à Paris

MAISON DU

PONT-NEUF

RUE DU PONT-NEUF, PARIS

Le Nouveau Catalogue et les Gravures des Vêtements pour Hommes et Enfants

ÉTÉ 1887

Envoi Gratuit et Franco

COMPLET Nouveauté 22 fr.

PANTALONS Belle fantaisie 6 fr.

COMPLET drap noir 27 fr.

COMPLET Couilli mélange 9 fr.

COMMUNION Complet 10 fr.

ENFANTS Costumes fantaisie 3 fr.

Expédition Franco de port dans toute la France à partir de 25 francs. DEMANDEZ LE CATALOGUE AU DIRECTEUR DE LA MAISON DU PONT-NEUF, PARIS.

Le Gérant, J.-B.-A. PAGÈS.

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52

Syndicats professionnels

III

ÉTUDE DES STATUTS ET DE LA LISTE DES DIRECTEURS ET ADMINISTRATEURS.

Donc, c'est la loi actuelle sur les sociétés régira ces associations pendant le temps qu'elles chercheront leur voie, discuteront sur les formes qu'elles se proposent d'adopter, et

QUINCAILLERIE, ARTICLES DE MENAGE, ORNEMENTS
Faïences — Porcelaines — Cristaux — Verreries
pièces isolées ou services complets jusqu'à 21
couverts — Orfèvrerie — Argenterie — Métal
blanc — Bijouterie — Horlogerie — Bronzes —
Petits bronzes — Terres cuites — Articles de
la Chine et du Japon — Armes — Coutellerie —
Garnitures de cheminées — Devants de Foyers —
Lustres — Lampes — Appareils de chauffage —
Batterie de cuisine — Outils — Brosses —
Balais — Plumiers — Vanneries — Cages —
Rousserie — Maroquinerie — Articles de voyage
— Malles — Sacs garnis — Coffrets — Tablettes
— Jeux — Éventails — Parfumerie de première
marque — Brosse à dents — Peignes — Éponges
— Savons — Bougies — Conserves — Papeterie
— Articles de bureau et de dessin — Lunetterie
— Librairie enfantine — Jouets — Voitures d'enfants
— Plantes artificielles — Articles de fumeurs
— Ustensiles et objets variés à l'infini.
Propriété exclusive Verre Bayle en cristal,
applicable à tous systèmes d'éclairage, augmentant
la lumière de 30 à 40 % avec la même consommation
et supprimant fumée et odeur.
Prix unique le verre: 0,50 centimes. Le prospectus
indiquant calibres et renseignements
est remis ou envoyé franco sur demande.

31, rue de la République et place des Cordeliers, Lyon
Société anonyme, Capital : 700,000 francs.

GRAND BAZAR DE LYON

ENTRÉE LIBRE

INSTALLATION de HUIT COMPTOIRS SPÉCIAUX ASSORTIS de MILLIERS d'ARTICLES de TOUTES SORTES aux PRIX SUIVANTS :

VENTE absolument AU COMPTANT et à Prix-Fixe

Table with 8 columns: Comptoirs Nos (1-8) and Articles à (0'05 to 1'95)

VENTE absolument AU COMPTANT et à Prix-Fixe

Le Public peut se promener librement dans toutes les galeries du rez-de-chaussée et du premier étage sans acheter et sans crainte d'être importuné par les vendeurs. Tous les articles portent leurs prix marqués en chiffres connus.

BONNETERIE, TISSUS, LITERIE, ARTICLES DE JARDIN
Chaussures dans tous les genres — Confections
et Costumes à bas prix et prix moyens, pour Dames
et Enfants — Jerseys — Jupes — Jupons —
Tournures — Corsés — Modes et Coiffures —
Flours et Plumes — Lingerie — Rubans —
Mercerie — Coupes d'étoffes pour robes —
Coupes de toiles et d'articles de blanc — Mouchoirs
de poche — Serviettes — Tabliers —
Bonneterie — Cravates — Gants — Parapluies —
Ombrelles — Cannes — Vêtements, Chapeaux et
Lingerie complète — Lits en fer — Lits en bois —
Somniers — Matelas — Traversins — Oreillers —
Cousins — Edredons — Couvertures — Tapis —
Nattes de Chine — Sparterie — Sièges et
Meubles en bois courbé et autres — Meubles de
fantaisie — Miroiterie — Tableaux — Estampes —
Sièges de Jardin — Bancs — Tentés — Hamacs —
Guérites — Jeux — Articles pour hydrothérapie,
gymnastique, pêche, chasse, tir, etc.
Affaire hors ligne de literie composée de :
1° Un lit fer solide, belle peinture : intérieur
1,85x80; 2° Un sommier à ressorts si simples;
3° Un Matelas laine et crin animal; 4° Un traversin
plumes de chapon. Les 4 pièces : 51 fr.

La VELOUTINE
Poudre de Riz Spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CH. FAY, Parfumeur
PARIS, 9, rue de la Paix, 9, PARIS

HYGIÈNE De la Chevelure
EAU FORTIFIANTE
THOREL
PARFUMEUR
PARIS — 17, Rue de Bucl, 17, — PARIS

IMMEUBLES

A vendre ou à louer de suite
Pour cause de départ

Immeubles situés à Mornant (Rhône)
près Givors :

1° CLOS, complanté de vignes et treilles,
contenant 10,700 mètres, avec pavillon,
cave, serre, sis près du bourg;

2° DOMAINE, de 31,000 mètres, comprenant
vignes, terre et pré, sis à Marcelas,
à vingt minutes du bourg;

3° Autre DOMAINE, dit Chavanne, comprenant
vignes, terre et verger, ayant environ
10,000 mètres, sis au Villard, près du
bourg;

4° Deux MAISONS, au bourg, ayant
chacune cave voûtée, cellier, trois cuves
futaillies, bennes.

Immeubles situés à Roanne (Loire)

5° Deux CLOS contigus, de 7,000 mètres,
avec joli pavillon et trois serres, sis aux Elopées;

6° MAISON, sise rue Mably, 4, près la
place Saint-Etienne (les réparations seront
faites au gré du locataire).

La vente aura lieu en gros ou en détail,
et il sera donné toute sûreté et des facilités
pour le paiement. — On vendrait aussi en
rente viagère (le vendeur a 71 ans).

Pour traiter, s'adresser, par lettre affranchie,
à M. LOUP aîné, à Mornant (Rhône);
ou à M. NUEL, rue Lanterne, 7, Lyon; et,
pour visiter, sur les lieux.

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

LE COURRIER DE LYON

ADRIEN DUVAND
Rédacteur en Chef

ET DU SUD-EST

Grand Journal républicain du soir, paraissant à quatre heures

PAUL BERTNAY
Secrétaire de la Rédaction

LA 1<sup>re</sup> EDITION CONTIENT LA COTE DU COMPTANT, ET LA 2<sup>e</sup> EDITION CONTIENT LE COURS DES VALEURS A TERME DE L'APRÈS-BOURSE DE PARIS

Le Courrier de Lyon publie tous les jours un Premier-Lyon sur les principales questions à l'ordre du jour, des Informations politiques, une Revue très complète de la Presse française et étrangère, des articles sur la Politique étrangère, sur les Actualités de Lyon, de Paris et des départements. — Chaque jour, le Courrier de Lyon publie sous ce titre LES AFFAIRES, un bulletin très complet contenant tous les renseignements intéressant la soierie et les industries de Lyon et de la région des Syndicats lyonnais. — Service télégraphique donnant les dernières Dépêches de la journée à la Chambre et au Sénat.

PROGRAMME COMPLET DES THÉÂTRES AVEC LE NOM DES PERSONNAGES ET LE NOM DES ACTEURS

Le COURRIER DE LYON publie en feuilleton

L'AFFAIRE DE LA RUE DE LA BARRE

GRAND ROMAN LYONNAIS INÉDIT

10 C.

Rédaction et Administration : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78

10 C.

SURPRISE! SURPRISE!

GRATUITEMENT

VOTRE PORTRAIT PEINT A L'HUILE
PAR LA MAIN D'UN HABILE ARTISTE
dont le talent garantit la ressemblance
Il suffit d'envoyer votre photographie
en vous abonnant au journal

SOIRÉES LITTÉRAIRES
Publication hebdomadaire illustrée
Huitième Année. (trois médailles d'honneur)
OFFRANT A SES ABONNÉS

Les Œuvres des meilleurs Écrivains
DE NOMBREUSES PRIMES
Compensant largement son prix exceptionnel

CINQ fr. par AN (Union postale 6 fr. 50)
payable par l'envoi d'un mandat postal à

M. CLAVEL, ÉDITEUR, 9, Cité d'HAUTEVILLE, PARIS

Vous serez agréablement surpris de tous les
avantages qui vous seront accordés pendant un
seul ou une somme aussi minime!

Étude de M<sup>e</sup> PRUNIER, avoué à Lyon, rue Constantine, 5
Successesseur de M<sup>e</sup> Deville

VENTE PAR LICITATION
En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon

IMMEUBLE
Situé à LYON
Quartier de Vaise, rue Roquette, 9
Mise à prix : 15,000 fr.

ADJUDICATION AU SAMEDI 30 AVRIL, A MIDI

S'ADRESSER
Pour les renseignements : 1<sup>er</sup> à M<sup>e</sup> L. PRUNIER, avoué à Lyon, rue Constantine, 5; à M<sup>e</sup> GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21, et, pour voir le cahier des charges, au Greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

2,500 fr. à gagner avec 300 fr.
en achetant
actuellement un fonds d'état

Opérations sur rentes et valeurs depuis 300 francs.
3 0/0. Couverture 50 francs. Courtage 2 francs.
Réduction 50 0/0 sur toutes les couvertures et
courtages. — BRUN, banquier, 15, rue Gérard,
Paris (9<sup>e</sup> année). Représentants demandés.

ON DEMANDE A ACHETER
20 ACTIONS
de la Société de Teinture et Apprêts de Tarare
Prix offert par Action : 2 fr. 50
Adresser les offres au bureau du Journal

CAFÉ DELHARPE
Spécialités de Bieres de Lyon

DENTELLES & RIDEAUX
Cachemires des Indes
MANON
Ancienne Maison GRILLET, PLACEF et LABATY
6, Rue de la République, 6
LYON

CORBEILLES DE MARIAGE
AMEUBLEMENTS
Envoi, sur demande, des prix-courants et
de la liste de diverses compositions pour
Corbeilles de mariage, depuis 200 francs
jusqu'à 4,000 francs.

A VENDRE pour cause de santé, Magasin
de Chocolaterie-Confiserie ayant bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON sans REMÈDES des maux
ladies nerveuses de la poitrine, de l'estomac
et des intestins par la

FARINE VICHY
aliment naturel complet d'un goût agréable, le
plus léger et le plus substantiel à la fois et la
nourriture la plus convenable aux enfants en
bas âge et aux vieillards, aux convalescents et à
toutes les personnes souffrantes par suite de
fatigues de l'appareil digestif, stomacal ou intestinal

La Farine Vichy donne un potage délicat,
très recherché, excite l'appétit, et les personnes
les plus dégoutées de toute nourriture la prennent
facilement. La boîte, 3 fr.

A LYON, pharmacie FARLAY,
quai Pierre-Scize, 14.

ÉLIXIR AMÉRICAIN

Du Docteur VILLAROTO, de Guatemala

ELIXIR DE ROBINIA COMPOSÉ

Préparé par AVILA
Pharmacien-Chimiste, au Salvador

Dans un long voyage parmi les peuples les moins civilisés de l'Amérique, un ami,
explorateur et ingénieur distingué, observateur délicat, nous rapporta des échantillons
provenant d'un arbre que l'on rencontrait sur les plus hautes montagnes du Darnei
(isthme de Panama), et que les Indiens employaient depuis fort longtemps pour guérir la
CHLOROSE (pâles couleurs), et surtout la LEUCORRÉE (pertes blanches.)

Un même échantillon fut adressé à plusieurs médecins français, praticiens en renom,
qui en obtinrent les plus beaux résultats sur tous les malades auxquels ils le prescrivirent.

Notre ami fit installer, dans le pays même de production, une équipe d'ouvriers
destinée à écorcer les arbres avec le plus grand soin et faire sécher délicatement l'écorce,
afin d'en avoir toujours à notre disposition une quantité suffisante pour subvenir à toutes
les demandes.

L'Élixir de Robinia composé ou ELIXIR AMÉRICAIN du D<sup>r</sup> Villaroto, a déjà fait
ses preuves en France, en Amérique et en Angleterre; les dames qui en font usage nous
ont félicité chaleureusement d'avoir propagé en France ce nouveau produit qui rendra le
plus grands services.

Personne n'ignore, en effet, que la LEUCORRÉE (pertes blanches) accable les
populations, surtout dans les grandes villes; donc, guérir une maladie qui est une des
causes principales de la stérilité chez la femme, et, par suite, de la décroissance des
populations, est certainement rendre un service des plus signalés à la nature humaine.

L'Élixir du D<sup>r</sup> Villaroto a une saveur agréable, on le prend habituellement au commencement
des repas ou le matin en se levant, à midi, et le soir en se couchant à la dose
de une cuillerée à bouche chaque fois.

On le trouve dans toutes les Pharmacies de France, d'Angleterre et d'Amérique

Prix du flacon pour la France : 4 francs

N.-B. — Nous possédons également l'EXTRAIT DE ROBINIA composé, dont la dose
est de une cuillerée à café pour un demi-litre d'eau, que l'on emploie en injections; c'est
le meilleur tonique de l'organe utérin et le remède le plus efficace pour la plupart des
maladies génitales de la femme, telles que : Métrorrhagie (pertes rouges), catarrhe utérins
déviation et chute de matrice, etc.

Prix : 8 fr. le flacon de 25 injections, 5 fr. le demi-flacon

DÉPÔTS GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE :
Pharmacie Mopper, 51 rue du Temple, à PARIS
Pharmacie Lavocat, rue Ferrandière, 42, à LYON
Et dans toutes les Pharmacies

ORDRES DE BOURSE

au comptant et à terme (11<sup>e</sup> année). — MAISON SPÉCIALE pour les opérations à
termes aux Bourses de Paris, Lyon et Londres.
 Paiement de coupons échus ou non échus, sans bordereau ni classement,
— Renseignements gratuits.
Alexis LAMBERT rue Ferrandière, 30, Lyon
Ouvrage sur la Bourse, par A. LAMBERT (indispensable). Prix..... 0 fr. 75

VINS ET SPIRITUEUX

Représentation. Une ancienne Maison de
Bordeaux demande un représentant sérieux
et actif pour le placement de ses
articles.
Ecrire à DUPUY et Cie, 6, rue Char-des-
Farines, Bordeaux.

Pilules Purgatives
H. BOSREDON d'ORLÉANS
Remède de personnes ont établi ou converti leur santé
par l'usage de ces Pilules dépuratives végétales,
depuis longtemps connues. Elles purgent sans interrompre
les occupations, dissolvent la Constipation, les maux
de tête (algues), les embarras de l'estomac (gastralgies),
les maux de cœur (angor), la bile et des intestins;
elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple
laxatif, et chassent l'exos de bile et des glaires.

Boîtes les Confectionnaires.
Le nom H. BOSREDON est gravé sur chaque flacon.
Prix : boîte, 0'50; 10 boîtes, 2 fr.
Envoi franco contre mandat ou timbre-poste.
Adresse au Dépôt général :
OSGON, Place, 25, rue Coquillière, PARIS

SEUL
TAPIOCA NATUREL
LOUËN BALLOTS DE TIGES PLOMÉES ET DE PAQUETS JAUNES EN LIGNEUR
Recommandé par l'Académie d'Hygiène et les
Laboratoires Scientifiques.

A. MAUPRIVEZ
USINE MOÛLE : 33, Rue Mathis, PARIS
Diplôme de Mérite — HORS CONCOURS — Membre du Jury.

Le TAPIOCA NATUREL
A. MAUPRIVEZ est le meilleur
fabricateur du Bouillon et
du Lait, et le plus riche aliment
pour les Adultes et les Enfants.

Élaboré de votre Fournisseur le Seul Vrai
TAPIOCA NATUREL A. MAUPRIVEZ.
Le TAPIOCA NATUREL A. MAUPRIVEZ se vend chez
les Epiciers et Mais de Comestibles de France et de l'Étranger.
Envoi franco contre 90 c. en timbre-poste,
un échantillon de 250 gr. (goûs ou fin).

Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1878
APPAREILS CONTINUS
Pour la Fabrication des Boissons gazeuses
Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water,
Vins mousseux, Bières.

Les seuls qui soient garantis à l'intérieur et qui
possèdent toutes les qualités nécessaires.
Nouveaux petit appareil continu à bon marché

Les Siphons
à grand et à petit
levier
sont solides et faciles à
nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET & C<sup>e</sup>, Succ<sup>r</sup>
INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR
Pour cause d'agrandissement
RUE BOINDO, 31-33 (B<sup>e</sup> Ornano, 4-6)
PARIS

MOYEN assuré de se
faire un revenu de 3,000 fr.
avec 1,000 fr.
Ecrire: BOUVET, 60, rue Richelieu, 60, Paris.

VIN DE RAISINS

Envoi gratis méthode de
prix-courants des matières
pour le fabriquer soi-même
frais d'ustensiles, ainsi que :
Bières, Liqueurs, etc.

Rhum, Kirsch, 50 % économique.
Ecrire à BRIATTE et Cie, négociants
Prémont (Aisne) 15 c. pour envoi franco

M<sup>r</sup> C<sup>e</sup> propriétaire de vignes
à l'exploiter, à Béziers,
un représentant sérieux et actif pour
ciment de ses vins de production,
remises. Ecrire immédiatement,
Guibault.

BREVET D'INVENTION
d'association commandite de 10,000 fr.
à l'exploiter, il céderait au besoin
pour exploiter seul. Ecrire franco à M. Nies
Boulevard Richard-Lenoir, Paris.

ON DEMANDE de suite hommes
et très lucrative praticable même
perdu. S'adresser à F. B. F., à Bayon
the-et-Moselle), joindre timbre pour
ponse.

ON DEMANDE partout représent
pouvant gagner 8 à 10 francs par
pour la vente d'un article utile et in
sable à tout le monde et dans tous
nages. Renseignements et échantillon
envoyés franco contre 0 fr. 75 en
poste. Ecrire à B. BERTHIER, à
Minimes, à Roanne (Loire).

UN JOURNALISTE ayant approu
et départementale, demande une
en chef.
Pour renseignements: Ecrire au
teur de l'Exposition, 3, place B
Toulouse.

YEUX ARTIFICIELS MOBI
HENRI LISKENNE oculariste des
taux, 68, rue de Rivoli, Paris, des
opération, de 9 heures à 3 heures,
cation de l'œil artificiel, à Lyon
Grand Hôtel de Lyon, les 14 et 15

J'OFFRE à tous 60 francs à gagner par
moins, pour offrir article
chacun désire posséder, de
verte, très sérieuse, se demande par quantités.
S'adresser à M. de Boyères, quai d'Autou
timbre pour la réponse.

ON DEMANDE pour garder une
SERIEUX. Appointements, 3,000 fr.
par an, logé, chauffé et bénéficiaire.
à M. PONCET, 49, rue Poncelet, Paris.